

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Humanités techniques de qualification – 2e degré

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2023-2024/2
Titre	CE2D TQ
Matière	Français

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Français

Equivalent dans une grille horaire : 4 heures/semaine

●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>

Numéro du programme : **464/2015/240**

(<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/464-2015-240.pdf>)

Nom du programme :

Programme d'études du cours de français

Enseignement secondaire ordinaire

Humanités professionnelles et techniques

Deuxième et troisième degrés

Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités professionnelles et techniques

Publié au Moniteur belge le 17 avril 2014

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2^e et 3^e degrés et en 7^e année professionnelle et technique de qualification:

-  **Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - formation scientifique** (en vigueur le 1^{er} septembre 2016 en 3^e et 5^e années, le 1^{er} septembre 2017 en 4^e et 6^e, et le 1^{er} septembre 2018 en 7^e année)
- ➡ ○  **Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - français** (en vigueur le 1^{er} septembre 2016 en 3^e et 5^e années, le 1^{er} septembre 2017 en 4^e et 6^e, et le 1^{er} septembre 2018 en 7^e année)

●●● Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire technique de qualification ou artistique de qualification (CE2DTQ).

Tout·e candidat·e à l'examen de français du CE2D TQ est censé·e avoir pris connaissance des consignes d'examen qui suivent.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen

Modalités de passation

Type d'examen	1 partie ÉCRITE (60% des points) + 1 partie ORALE (40% des points)
Durée de l'examen	Partie ÉCRITE : 3 heures Partie ORALE : +/- 40 minutes

Les candidats en échec à la note finale de l'examen peuvent obtenir une dispense partielle pour un prochain cycle si l'une des deux parties de l'examen (orale ou écrite) est réussie. Vous trouverez plus d'informations sur les dispenses partielles à la page 15 de ces consignes.

Conditions particulières pour présenter l'examen

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

Les candidats ne seront convoqués à la partie orale que s'ils ont préalablement présenté la partie écrite (sauf dans le cas où ils ont obtenu une dispense partielle pour l'examen écrit lors d'un cycle précédent).

Les candidats ne seront interrogés à la partie orale que s'ils sont en possession des 3 œuvres dont il est question dans les modalités présentées ci-après, dans la partie « Épreuve orale » (p. 9 et suivantes).

Matériel autorisé, obligatoire et refusé

	Partie écrite	Partie orale
Autorisé	Matériel de base d'écriture. Ouvrages de référence au format papier : dictionnaire de poche, Bescherelle (conjugaison), correcteur orthographique, grammaire... Calculatrice non graphique et non programmable (pour faire le compte de mots des productions demandées).	Les trois livres de la liste page 14 (matériel obligatoire).
Refusé	Tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur de type tipp-ex, ouvrages de référence au format numérique.	Tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), version numérique des livres, analyses, notes et résumés divers.



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté aux candidats en cours d'épreuve par une tierce personne.

III. Consignes

Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Quelques précisions sur les termes utilisés :

L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».

L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».

Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

●●● Épreuve écrite

L'épreuve écrite est organisée autour d'un thème général et comporte deux parties :

- 1) Une partie où il sera demandé aux candidats de réduire **ou** de résumer un texte.
- 2) Une partie où il sera demandé aux candidats de prendre position et de défendre une opinion **ou** une demande à l'aide d'arguments développés.

Deux grilles d'évaluation précises, élaborées en fonction de chacune des tâches demandées, seront remises aux candidats en même temps que la consigne.

Pour chacune de ces parties, la maîtrise de la langue, dont de l'orthographe, sera évaluée.

Les candidats recevront, outre les feuilles d'examen, un dossier de documents qui leur seront utiles pour réaliser l'épreuve. Les candidats pourront annoter, souligner, surligner, barrer... les documents. Des feuilles de brouillon sont fournies par le Jury. Pour rappel, il est interdit d'apporter et d'utiliser des feuilles personnelles. A la fin de l'épreuve, l'ensemble des feuilles utilisées par les candidats (examen, dossier de documents et feuilles de brouillon) sera ramassé par les surveillants de l'épreuve.

Remarque sur le nombre de mots

L'examen demandera aux candidats d'indiquer le nombre de mots des productions demandées dans une case prévue à cet effet. Il est **obligatoire** de compléter cette case avec le relevé exact de ce nombre de mots car plusieurs critères de cotation sont influencés par ce paramètre, comme le respect des normes linguistiques (orthographe, syntaxe et ponctuation, lexique).

Faire le relevé du nombre de mots et l'indiquer fait partie des tâches demandées et est compris dans le temps prévu pour l'épreuve.

Les candidats négligeant de compléter cette case ou indiquant un nombre manifestement incorrect seront pénalisés.

Il est conseillé de compter le nombre de mots de chaque ligne puis de faire l'addition (d'où l'utilisation permise de la calculatrice, voir le matériel autorisé en page 3 de ces consignes).

Comment compter le nombre de mots ?

Tous les mots comptent, y compris les « s' », « l' », « d' »... Par contre, les noms composés (y compris les nombres ou les années) comptent pour un seul mot.

Par exemple, dans la phrase « Les (1) 28 (1) petits-neveux (1) d'Anne-Laurence (2) s'amusaient (2) bien chez elle (3) en 1995 (2) », il y a 12 mots.

1. Première partie : réduire OU résumer un texte informatif

Unité(s) d'acquis d'apprentissage concernée(s) par la tâche d'écriture	
UAA correspondantes	Compétences à développer et productions
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, lesquelles seront (re)copiées ou transcrites avec références, si celles-ci sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer.	Réduire un texte pour s'en approprier le contenu et/ou résumer un texte dans une longueur imposée pour informer autrui

1.1 La réduction d'un texte informatif

- Faire la **réduction d'un texte** consiste à sélectionner les informations essentielles d'un texte source afin de le réduire sous forme de schéma, de structure, de tableau ou de nouveau texte.
- La réduction doit respecter la contrainte de longueur donnée par les consignes.
- La réduction d'un texte ne demande pas la reformulation des éléments gardés du texte source, au contraire du résumé (sauf les aménagements nécessaires pour que les informations gardées restent intelligibles et correctes sur le plan linguistique).

Modèle de grille d'évaluation d'une réduction de texte (cette grille est susceptible de connaître de légères modifications en fonction de la tâche demandée)

Critères	Indicateurs et attendus
Lisibilité	Les copies illisibles ne seront pas corrigées.
Pertinence : adéquation du texte à son intention (=informer rapidement) Le critère de pertinence correspond à au moins 50% du total des points.	1. Adéquation de la sélection des informations au contenu du texte source et à la contrainte de longueur.
	2. Fidélité de la réduction dans la reproduction des informations sélectionnées dans le texte source et leur articulation.
	3. Énonciation semblable à celle du texte source.
Intelligibilité	4. Densité des informations : le résumé présente une part d'implicite acceptable pour un lecteur n'ayant pas lu le texte source.
	5. Cohésion interne du texte : anaphores, connecteurs et transitions, segmentation du texte)
	6. Respect de l'organisation du texte source.
Recevabilité (ce critère compte pour plus ou moins 25% du total) NB : les indicateurs seront évalués en fonction de la longueur du texte	7. Recevabilité linguistique :
	7.1 Orthographe correcte (seuil de maîtrise à atteindre : 95% de formes correctes dans la réduction).
	7.2 Syntaxe et ponctuation correctes
	7.3 Utilisation correcte du lexique

1.2 Le résumé de texte sous forme d'un pavé informatif

- Faire le **résumé d'un texte** consiste à produire un nouveau texte qui reprendra les informations essentielles du texte source et qui sera plus court que ce dernier.
- Un **pavé informatif** est un encart que l'on peut trouver par exemple dans un article d'encyclopédie ou de presse et qui a pour fonction de donner des informations supplémentaires sur un élément traité par l'article. Par exemple, un article ayant pour sujet l'histoire du théâtre français pourrait présenter un pavé informatif sur les types de salle de théâtre ou sur la vie de Molière.
- L'écriture d'un résumé doit notamment respecter les éléments suivants :
 - la **condensation** du texte source : le résumé doit être plus court que le texte de départ et respecter le nombre de mots indiqué dans les consignes de l'examen ;
 - la **reformulation fidèle** du contenu du texte source : le résumé N'EST PAS un assemblage de phrases copiées-collées, il doit reformuler les propos du texte source et la reformulation ne doit pas transformer le sens des propos ;
 - le **respect de la structure** du texte source ;
 - l'**absence de marques de la subjectivité** de l'auteur du résumé (on ne rédige pas un résumé à la première personne et on n'y donne pas son avis) ;
 - la **maîtrise de la langue française** en matière d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation et d'utilisation du lexique.

Voici un modèle de grille d'évaluation pour le résumé. Attention au fait qu'il s'agit d'un exemple, la grille de l'examen peut connaître de légères adaptations pour correspondre au mieux à la tâche d'écriture demandée.

Modèle de grille d'évaluation d'un résumé de texte (cette grille est susceptible de connaître de légères modifications en fonction de la tâche demandée)

Critères	Indicateurs et attendus
Lisibilité	Les copies illisibles ne seront pas corrigées.
Pertinence : adéquation du texte à son intention (=informer rapidement) Le critère de pertinence correspond à au moins 50% du total des points.	1. Adéquation de la sélection des informations au contenu du texte source et à la contrainte de longueur.
	2. Reformulation :
	2.1 Les informations sont reformulées fidèlement par rapport au texte source.
	2.2 L'énonciation est distanciée.
	2.3 La reformulation des informations est concise.
Intelligibilité	3. Énonciation semblable à celle du texte source.
	4. Densité des informations : part d'implicite acceptable pour un lecteur n'ayant pas lu le document.
Recevabilité (ce critère compte pour à peu près 25% du total) NB : les indicateurs seront évalués en fonction de la longueur du texte	5. Cohésion interne du texte (anaphores, connecteurs et transitions, segmentation du texte)
	6. Respect des normes linguistiques :
	6.1 Orthographe correcte (seuil de maîtrise à atteindre : 95% de formes correctes dans le résumé).
	6.2 Syntaxe et ponctuation correctes
	6.3 Utilisation correcte du lexique

2. Deuxième partie : prendre position et étayer une opinion OU une demande

Unité(s) d'acquis d'apprentissage concernée(s) par la tâche d'écriture	
UAA correspondante(s)	Compétences à développer et productions
UAA3 : défendre une opinion par écrit.	Prendre position et étayer une opinion ou une demande : – avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle ; – lettre ou courriel de demande dans une relation asymétrique.

Il sera demandé aux candidats :

2.1. Soit de développer une opinion personnelle sur un sujet qui sera appuyée par des arguments développés ;

2.2. Soit de formuler une demande dans une relation asymétrique et de l'appuyer par des arguments développés.

Une relation est dite asymétrique lorsqu'elle concerne des personnes ayant des statuts hiérarchiquement différents comme un·e professeur·e et un·e étudiant·e, un·e patron·ne et un·e employé·e,... Il faut donc respecter les conventions et règles de politesse en vigueur dans ces relations asymétriques. Par exemple, un étudiant n'adressera pas un courriel de demande à une directrice d'école en la tutoyant ou en oubliant de terminer son courriel par une formule de politesse.

Les candidats devront donc maîtriser les règles de présentation, l'énonciation et les éléments de contenu attendus de la **lettre** et du **courriel (= mail)** comme les formules d'appel et de politesse, l'objet (pour le courriel), la signature...

L'opinion ou la demande devra être dans tous les cas soutenue par plusieurs arguments développés (le nombre attendu sera précisé dans les consignes de l'examen). Le développement de l'argument consiste en son explicitation, la présentation d'un ou de plusieurs exemples illustrant l'argument...

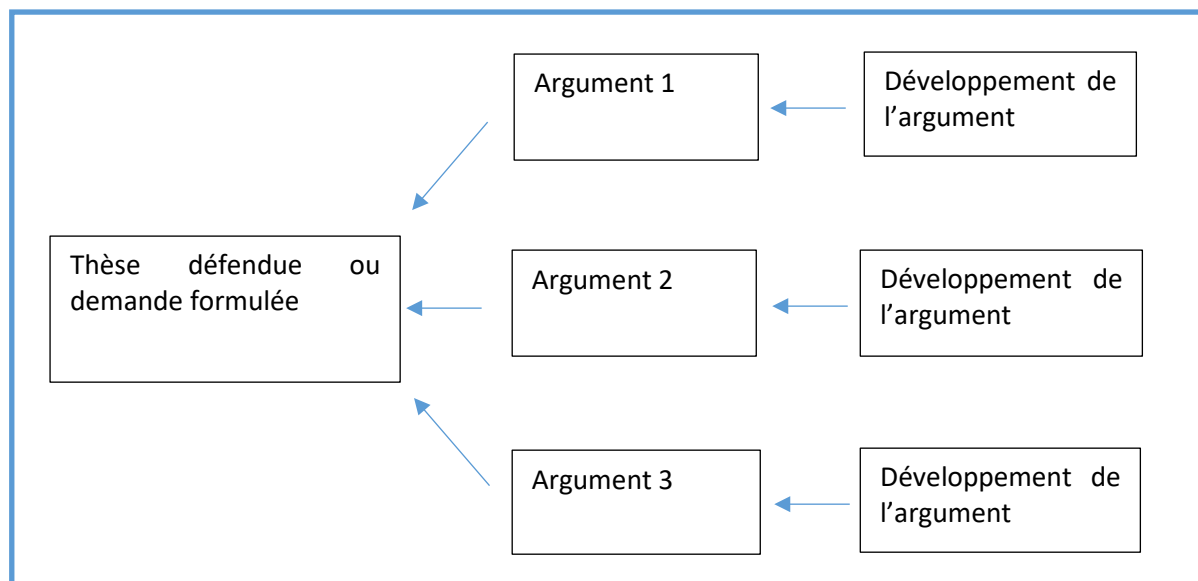
Il est recommandé aux candidats de réaliser le brouillon de leur argumentation sous forme de schéma argumentatif avant de passer à la rédaction. La structure du schéma argumentatif est présentée à la page suivante.

Les candidats pourront trouver dans le dossier de textes accompagnant l'épreuve des éléments pouvant leur servir dans leur argumentation (arguments, exemples...). Ils devront dans tous les cas **reformuler** les éléments qu'ils reprennent pour les intégrer dans leur texte (pas de passages copiés-collés).

Les productions des candidats seront évaluées en fonction de critères déterminés et quantifiés dans une grille d'évaluation. Un modèle de grille (sur un courriel de demande) est proposé à la page suivante. Les critères envisagés seront sensiblement semblables (sauf les points 1.1 et 4) pour l'évaluation d'un texte argumentatif développant une opinion personnelle.

Il sera également demandé aux candidats d'indiquer leur nombre de mots dans une case prévue à cet effet puisque la cotation de certains critères en dépend (voir remarque page 4).

Schéma argumentatif à réaliser au brouillon:



Modèle de grille de correction pour l'écriture d'un courriel de demande :

Critères	Indicateurs et attendus
Lisibilité	Les copies illisibles ne seront pas corrigées
Pertinence : adéquation du texte à son intention (=formuler une demande argumentée dans une relation asymétrique) Le critère de pertinence correspond à au moins 50% du total des points.	1. Respect de l'intention et du genre :
	1.1 Introduction : présentation complète et pertinente de la demande Si aucune demande n'est formulée dans le texte, 0 pour ce point et les points 1.2, 1.3, 1.4 en pertinence et 3 en intelligibilité.
	1.2 Développement personnel de chaque argument pertinent au travers d'une explicitation, d'un exemple. Les arguments basés sur des passages copiés-collés des documents ne seront pas pris en compte.
	1.3 Argumentation cohérente
	1.4 Conclusion : rappel pertinent de la demande
Intelligibilité	2. Cohésion interne du texte : anaphores, connecteurs et transitions, segmentation du texte.
	3. Progression textuelle cohérente.
Recevabilité (ce critère représente 25 à 30% du total)	4. Respect des caractéristiques de l'écrit demandé (courriel) : énonciation, registre et ton adapté, courtoisie, éléments demandés par les consignes, présentation.
	5. Respect des normes linguistiques :
	5.1 Orthographe correcte (seuil de maîtrise à atteindre : 95% de formes correctes dans le résumé).
	5.2 Syntaxe et ponctuation correctes
	5.3 Utilisation correcte du lexique

●●● Épreuve orale

Il est demandé aux candidats d'adapter leur comportement et leur tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

Pour cet examen, chaque candidat-e préparera les **trois œuvres** de la liste fournie (voir la partie « Annexes » p. 14).

Cette liste n'est pas figée ; elle pourra être modifiée d'une session à l'autre. Les modifications qui seraient apportées à cette liste seront annoncées sur le site du jury dans des délais raisonnables.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES ŒUVRES CHOISIES :

1) Chaque candidat-e devra impérativement être en possession des trois ouvrages en version imprimée lors de l'épreuve. Les versions numériques ou audio ne sont pas admises. L'impossibilité de présenter les 3 ouvrages constitue un motif d'annulation de l'épreuve sans possibilité de report.

2) L'édition n'a pas d'importance du moment qu'elle présente le texte en version intégrale. Elle peut contenir (ou pas) un dossier pédagogique, des informations complémentaires sur l'œuvre, etc.

3) Les ouvrages ne peuvent pas être annotés. Ils peuvent en revanche contenir des signets, des éléments surlignés ou soulignés.

Voici les UAA concernées par l'épreuve orale :

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier une réponse. Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche.
UAA4 Exprimer oralement une opinion et négocier.	Défendre oralement une opinion et l'étayer.
UAA6 Relater et partager des expériences culturelles.	Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée.

1. Partie 1 : exprimer oralement un avis argumenté

Au moment de l'épreuve, l'examineur ou l'examinatrice choisira un premier livre dans les trois choix du ou de la candidate repris dans la liste présente dans la partie « Annexes » p.14.

A propos de ce livre, le ou la candidate s'exprimera oralement pendant un laps de temps compris **entre 2 et 5 minutes**.

Sa communication s'adressera à une personne qui ne connaît pas encore le livre et qui envisage de le lire.

Cette communication poursuivra un double but :

- 1) **présenter le livre sans trop en dire** puisque la personne envisage d'en faire la lecture ;
- 2) recommander ou non la lecture du livre à la personne, en fonction de l'avis du ou de la candidate sur l'œuvre. Cette recommandation sera appuyée par **au moins trois arguments développés**.

Conseils :

Pour la première partie présentant le livre, les candidats peuvent faire un résumé-apéritif de l'intrigue mais pas seulement. La présentation a pour but de mettre en valeur les points d'intérêt du livre. Les candidats peuvent ainsi évoquer le genre auquel le livre appartient éventuellement (roman policier, fantastique, d'aventures...), les thèmes abordés par le roman (exemples de thèmes : la justice, l'amour, l'argent, la guerre, le racisme...) le message éventuel etc. Il est en tout cas vivement recommandé aux candidats de ne pas raconter toute l'intrigue (il s'agit d'un résumé-apéritif).

Pour la deuxième partie, les arguments sur lesquels se base la recommandation correspondront à des bases de jugement en rapport avec différents aspects du récit. Ces bases de jugement peuvent concerner des éléments déjà évoqués dans la présentation mais il faut alors développer une argumentation à propos de ces bases de jugement.

Exemple d'une présentation d'un roman incomplète et d'un argument basé sur un élément évoqué lors de la présentation :

- *(présentation) Le roman « XXX » est un roman policier. Son intrigue se déroule en France, dans une petite ville située au bord de la mer. Le personnage principal du roman...*
- *(recommandation) Je vous recommande ce roman si vous aimez les romans policiers, ce qui est mon cas. Ce que j'apprécie beaucoup dans ce genre de romans, c'est quand les lecteurs peuvent jouer à trouver le coupable en même temps que le détective. Par exemple, dans le chapitre 5, les recherches menées par les deux enquêteurs montrent que le meurtrier ne pouvait pas assister à la réception de mariage. Cela m'a fait réfléchir et j'ai pensé à ce moment-là que le coupable pouvait être l'oncle du marié qui était soi-disant malade.*

Dans cet exemple, la personne interrogée a mentionné dans sa présentation qu'il s'agissait d'un roman policier. Dans la recommandation, elle développe un argument autour d'un aspect qui lui plaît dans les romans policiers, et particulièrement celui-là. L'argument est illustré par un exemple venant du roman, il est développé.

Voici, à titre indicatif, quelques éléments qui **peuvent** être abordés dans la recommandation:

- l'histoire et ses différents aspects : le cadre spatio-temporel, les personnages, leur personnalité, les relations qu'ils entretiennent, l'intrigue et son déroulement, etc. ;
- le genre du récit (policier, fantastique...) ;
- la manière de raconter (choix du narrateur et ses conséquences sur le point de vue, respect ou perturbation de l'ordre chronologique, création et maintien du suspense, recours à des dialogues, à des descriptions, art de l'intrigue, effet des procédés narratifs utilisés, etc.) ;
- les thèmes abordés par le récit, l'intérêt qu'ils peuvent susciter, leur résonance par rapport à l'actualité, les informations qu'ils donnent, le rapprochement avec d'autres œuvres connues, la situation de l'œuvre dans l'histoire littéraire, le message éventuel véhiculé par l'œuvre, etc. ;
- les impressions, émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les goûts et les valeurs du lecteur,
- l'identification à l'un des personnages du livre ou le rejet d'un des personnages ;
- etc.

Il est attendu des candidats d'autres arguments que la simple évocation de la longueur ou de la facilité de lecture de l'ouvrage.

Voici un modèle de grille d'évaluation pour cet exercice.

Critères	Indicateurs et attendus
Audibilité	1.1 Volume de la voix adapté à l'exercice 1.2 Articulation suffisante 1.3 Débit adapté à l'exercice 1.4 Voix suffisamment modulée
Pertinence (ce critère compte pour au moins 50% des points)	2. Respect de l'intention et du genre : 2.1 Présentation de l'œuvre à travers plusieurs éléments (résumé-apéritif, thèmes, genre éventuel du roman...) 2.2 Argumentation incitative (recommandation de lire ou pas le roman) au travers de trois arguments développés. 2.3 Respect de la longueur de temps imposée :
Intelligibilité	3. Cohésion textuelle 4. Proportion acceptable d'implicite
Recevabilité	5. Respect des normes linguistiques de l'oral : correction de la syntaxe et du lexique 6. Respect des normes sociales : courtoisie et langage non-verbal (posture, gestes...) adapté

2. Partie 2 : présenter un extrait significatif d'une œuvre et répondre à des questions

Au moment de l'épreuve, l'**examineur** ou l'**examinatrice** choisira un second livre de la liste page 14.

A propos de cette œuvre, le ou la candidate devra :

- présenter un extrait de l'œuvre choisie. Cet extrait fera **au maximum** deux pages du roman (il peut être plus court). **Il doit être représentatif d'un ou de plusieurs aspects importants du roman.** Par exemple, l'extrait peut présenter l'un des personnages principaux, évoquer l'un des thèmes importants du roman, contenir le message éventuel du livre, expliquer le titre du livre, évoquer un moment fort de l'intrigue, etc. L'extrait peut être signalé dans le livre par un signet (sans annotation), des crochets ; il peut être surligné ou souligné. Attention à ne

A propos de cet extrait, le ou la candidate devra :

- situer l'extrait dans l'intrigue du roman (dire de quel chapitre il fait partie, ce qui se passe avant et/ou après dans l'intrigue...) ;
- lire l'extrait à voix haute de manière expressive ;
- justifier pourquoi cet extrait lui a paru représentatif du roman ou de l'un de ses aspects.

- L'examineur ou l'examinatrice posera ensuite des questions relatives au roman. Ces questions peuvent concerner la compréhension de l'œuvre (personnages, thèmes, intrigue...) ou encore ce que pense le ou la candidate du roman.

Chaque candidat-e devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il ou elle les juge valides ou en détaillant la méthode mise en place pour élaborer les éléments de réponse.

Voici un modèle de grille d'évaluation pour cet exercice :

Critères	Indicateurs et attendus
Audibilité	1.1 Volume de la voix adapté à l'exercice 1.2 Articulation suffisante 1.3 Débit adapté à l'exercice 1.4 Voix suffisamment modulée
Pertinence (ce critère compte pour au moins 50% des points)	2. Extrait choisi : (si l'extrait n'est pas pertinent, 0 pour les indicateurs 2.1 et 2.2)
	2.1 Mise en situation de l'extrait
	2.2 Justification du choix de l'extrait.
	3 Prolongement des éléments abordés par l'extrait par des réponses à des questions de l'examineur sur la compréhension du roman et/ou le jugement personnel. Les réponses et explications sont correctes et pertinentes
Intelligibilité	4. Mise en voix (lecture de l'extrait)
Recevabilité	5. Respect des normes linguistiques de l'oral : correction de la syntaxe et du lexique
	6. Respect des normes sociales : courtoisie et langage non-verbal (posture, gestes...) adaptés

Récapitulatif

- **ÉPREUVE ÉCRITE :**

Durée : 3 heures

Total des points : 60

Partie 1 : Rédaction d'un résumé OU d'une réduction de texte ;

Partie 2 : Rédaction d'un avis argumenté OU d'une demande argumentée dans une relation asymétrique.

Remarque importante : compter le nombre de mots de chacune des productions écrites est obligatoire et fait partie du temps d'épreuve.

- **ÉPREUVE ORALE :**

Durée : +/- 40 minutes

Total des points : 40

Matériel obligatoire : les trois œuvres de la liste en version papier (sans quoi l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report).

Partie 1 « Expression orale d'un avis argumenté » : à partir d'une des œuvres (choisie par l'examineur ou l'examinatrice dans la sélection des trois ouvrages), prendre la parole pour un exposé de 2 à 5 minutes afin de présenter l'œuvre et d'inciter l'interlocuteur à la lire ou pas lire en fonction de l'avis personnel.

Partie 2 « Présenter un extrait représentatif d'une œuvre et répondre à des questions » : à partir d'une deuxième œuvre (également choisie par l'examineur ou l'examinatrice dans les trois ouvrages), présenter un extrait significatif d'une œuvre, le lire de manière expressive et défendre son choix. Répondre à des questions et justifier ses réponses.

Bonne préparation !

IV. Annexes

●●● Liste de livres

Voici les trois œuvres à lire pour l'examen :

- BONDOUX Anne-Laure, *L'aube sera grandiose*.
- MURAIL Marie-Aude, *Sauveur et fils* (tome 1).
- SOLÉ Caroline, *La pyramide des besoins humains*.

Attention : cette liste est valable pour le cycle 2023-2024/2 (de février 2024 à juillet 2024). Elle pourra être modifiée pour le cycle prochain, notamment par l'ajout d'autres romans.

Chaque candidat·e doit se présenter à l'examen oral muni·e de ses trois livres en version imprimée, sans quoi **l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report**.

À retenir : toutes les bibliothèques ouvertes au public proposent des livres et des documents qui pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les candidats dans la préparation de l'examen oral de français.

●●● A propos des absences à l'épreuve écrite et/ou orale

- Les candidats absents à l'écrit ne peuvent pas présenter l'oral sauf s'ils ont obtenu, lors d'un cycle précédent, une dispense de l'écrit.
- Si les candidats ayant obtenu une dispense partielle sont absents à l'examen qu'ils doivent présenter, ils obtiennent la note de 0 pour la matière. La dispense partielle reste néanmoins valable pour les cycles suivants.
- Les candidats ne se présentant pas à l'examen oral à la date et l'heure prévues obtiennent la note de 0 pour la matière. La cote de l'écrit n'est dès lors pas prise en compte dans le calcul de la note finale de la matière (et ce même s'il est réussi). Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas demander leur copie et devront représenter l'écrit et l'oral à un prochain cycle.

Nous rappelons aux candidats que, depuis qu'il est possible d'obtenir des dispenses partielles, il leur est permis de se présenter devant l'examineur ou l'examinatrice à la date et l'heure déterminées pour leur examen oral dans le but d'obtenir **une cote de présence**.

Dans ce cas, la cote de l'examen oral est de 0 sur 40 MAIS la cote de l'écrit sur 60 est comptabilisée dans le total de la matière et le ou la candidat·e pourra demander à voir sa copie. Si l'écrit est réussi (cote égale ou supérieure à 30/60), le ou la candidat·e obtiendra une dispense pour l'écrit.

●●● Dispenses partielles

⚠ Les matières Français, Langue moderne I et Langue moderne II sont composées d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. L'épreuve écrite représente 60% de la note globale de la matière et l'épreuve orale 40%. **À partir du cycle 2022-2023/1**, les candidats qui n'ont pas obtenu une note globale de 10/20 ou plus en **Français**, en **Langue moderne I** et/ou en **Langue moderne II** pourront obtenir une **dispense partielle** dans la matière à condition :

- d'avoir participé à l'examen écrit et l'examen oral de la matière lors du même cycle ;
- ET**
- d'avoir obtenu minimum 30/60 à l'examen écrit de la matière ou d'avoir obtenu minimum 20/40 à l'examen oral de la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen écrit ne devra plus présenter que l'examen oral pour réussir la matière.

→ Le candidat ayant réussi l'examen oral ne devra plus présenter que l'examen écrit pour réussir la matière.

La dispense partielle sera indiquée dans la colonne *Cycle dispense* de la notification officielle des résultats et du relevé de notes envoyé par courrier postal.

Elle sera indiquée de la manière suivante :

Exemple :

Matricule : 5420221094155

Français	Inscrit	8	22-23/1-DE-32/60
Mathématique	Dispensé	10,5	2021-2022/2
Langue moderne I - Anglais	Inscrit	9	22-23/1-DO-29/40
Sciences	Dispensé	11	2021-2022/2
Formation historique et géographique	Inscrit	13	2022-2023/1
Sciences sociales	Inscrit	5	/

Décision :

Ajournement

➤ Français : 22-23/1-DE-32/60

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DE = dispense de l'examen **écrit**.

32/60 = note obtenue à l'examen écrit.

En obtenant 8/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 32/60 à l'examen écrit, la dispense de l'examen écrit est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 18/40 à l'examen oral pour réussir la matière ($32/60 + 18/40 = 50/100$).

➤ Langue moderne I - Anglais : 22-23/1-DO-29/40

22-23/1 = cycle auquel la dispense est obtenue.

DO = dispense de l'examen **oral**.

29/40 = note obtenue à l'examen oral.

En obtenant 9/20 comme note globale, le candidat n'a pas réussi la matière. Néanmoins, ayant obtenu 29/40 à l'examen oral, la dispense de l'examen oral est accordée. Au(x) prochain(s) cycle(s), le candidat devra obtenir au minimum 21/60 à l'examen écrit pour réussir la matière ($29/40 + 21/60 = 50/100$).